

GE_GERICHTE A/70/2013 vom 27. Februar 2013

GE Cour de justice, 2013-02-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_70_2013

FR: GE_GERICHTE A/70/2013 du 27 février 2013

IT: GE_GERICHTE A/70/2013 del 27 febbraio 2013

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 27.02.2013
A/70/2013

A/70/2013 ATAS/219/2013 du 27.02.2013 (LCA) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/70/2013 ATAS/219/2013 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 27 février 2013 5 ème Chambre En la cause MUTUEL ASSURANCES SA, Service juridique, rue des Cèdres 5, 1920 Martigny demanderesse contre Monsieur I_____, domicilié à Meyrin, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître PETITAT Pierre-Bernard défendeur Vu la demande de Mutuel Assurance SA; Vu le courrier du 11 février 2013 du défendeur; Vu le courrier du 18 février 2013 de la demanderesse, par laquelle celle-ci retire la demande; Attendu qu'il convient d'en prendre note; PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait de la demande. Raye la cause du rôle. La greffière Laure GONDRAND La Présidente : Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.